

TAUX APPLICABLE AUX VENTES A CONSOMMER SUR PLACE OU A EMPORTER

Produit	Taux	Commentaire
Repas servi dans un restaurant traditionnel	10 %	
Plats servis dans une brasserie, une cafeteria, un bar, un café, etc.	10 %	
Restauration sur place dans un fast-food	10 %	
Sandwichs, salades salées vendues avec assaisonnement séparé ou couverts et salades sucrées (même composées d'un seul fruit) vendues avec couverts quels que soient leur emballage et le lieu de vente	10 %	Ventes à consommer immédiatement, sauf lorsqu'ils sont vendus surgelés (taux de 5,5 %)
Frites, sushis, pizzas, quiches, etc. destinés à une consommation immédiate et quel que soit le lieu de vente	10 %	Ventes à consommer immédiatement
Frites, sushis, pizzas, quiches, etc. non destinés à une consommation immédiate et quel que soit le lieu de vente	5,5 %	Produits pouvant être conservés du fait de leur conditionnement
Produits surgelés ou plats cuisinés effectivement consommés immédiatement dans les locaux du vendeur	10 %	Grâce à la mise en disposition de couverts, de fours à micro-ondes et de tables, chaises, comptoirs
Sachets de chips, yaourts vendus avec ou sans cuiller, fruits (même vendus à l'unité)	5,5 %	Ces produits n'ont pas vocation à être consommés immédiatement, sauf en cas de consommation sur place dans un restaurant où le taux de TVA est de 10 %
Pain, viennoiseries, pâtisseries sucrées	5,5 %	Ces produits n'ont pas vocation à être consommés immédiatement, sauf en cas de consommation sur place dans un restaurant où le taux de TVA est de 10 %
Glaces vendues à l'unité : en cornet, pot individuel (moins de 200 ml), esquimaux	10 %	Quel que soit le lieu de vente (par exemple vendeur ambulancier)
Glaces conditionnées (en vrac, en lot, paquet ou pot familial) non destinées à une consommation immédiates	5,5 %	Produits alimentaires n'ayant pas vocation à être consommés immédiatement
Produits livrés destinés à une consommation immédiate	10 %	Dès lors que la préparation, la vente et la livraison se suivent immédiatement (pizzas livrées chaudes, sushis, etc.) ; à défaut, taux de 5,5 % selon le régime habituel des produits alimentaires
Produits préparés chez le traiteur vendus à emporter ou à livrer	5,5 %	Ces produits n'ont pas vocation à être consommés immédiatement, à l'exclusion des produits destinés à une consommation immédiate (sandwichs, pizzas, quiches, sushis, salades sucrées ou salées avec assaisonnement et/ou couverts)
Produits vendus par un traiteur en association avec un service (fourniture de salle, de matériel, de personnel, etc., liée à la vente de la nourriture, par exemple pour	10 %	L'ensemble est considéré comme un service de restauration sur place

des fêtes familiales)		
Plateau de fruits de mer à emporter ou à livrer	10 % ou 5,5 %	10 % si le plateau contient des coquillages ouverts
Boissons non alcooliques vendues dans des contenants ne permettant pas leur conservation (gobelet, verre en plastique, tasse en carton, etc.)	10 %	Boissons destinées à la consommation immédiate
Boissons non alcooliques vendues dans des contenants permettant leur conservation (bouteille, fût, brique, canette, etc.)	5,5 %	Boissons pouvant être conservées du fait de leur conditionnement
Boissons alcooliques	20 %	En toutes circonstances
Consommation et produits alimentaires des minibars dans les chambres d'hôtels	10 %	Sauf les boissons alcooliques qui relèvent du taux normal
Produits alimentaires au taux normal	20 %	Exemples : confiseries, certains types de chocolat, caviar... relevant du taux normal de TVA, sauf en cas d'une consommation dans le cadre d'une prestation de service de restauration où le taux réduit de 10 % s'applique

Sources :

- BOI-ANNX-000428-20120912